



# U CSE Chì ghjè?



## COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- Nouvelles Instances Représentatives du Personnel (IRP) voulues par le gouvernement à la suite des ordonnances Macron de 2017.
- Le CSE est obligatoire dans les entreprises de plus de 11 salariés.
- Les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée de 4 ans.
- Le nombre de membres titulaires élus dépend de l'effectif de la société. Il y a autant de suppléants que de titulaires (20 titulaires et 20 suppléants pour la région Corse).

## **Le CSE assure l'expression collective des salariés**

Il est informé et consulté sur :

- Tous sujets « importants » de l'entreprise (réorganisation, Activités Sociales et Culturelles...);
- Les questions concernant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise (effectifs, situation économique ou juridique, durée du travail, conditions d'emploi, formation professionnelle...);
- Les aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité des salariés (accident du travail, handicap...).

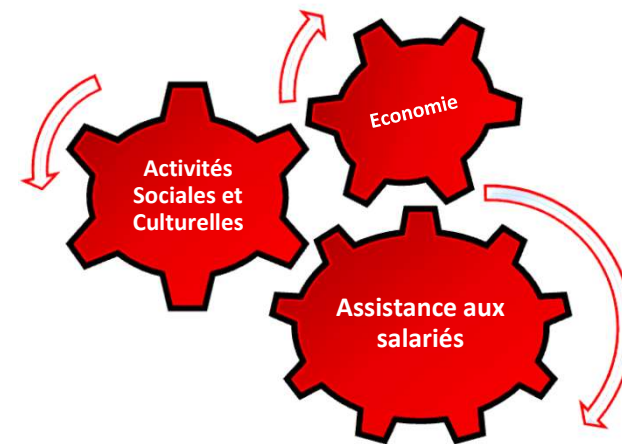
## **Le compte à rebours est lancé...**

6 mois... Voici le délai qu'ont les postiers pour s'approprier les nouvelles *Instances Représentatives du Personnel (IRP)*.

Les élections CSE auront lieu du **9 au 14 octobre 2024**, il est crucial de rester vigilants et mobilisés

face à ces changements. Ensemble, en votant pour La CGT et en participant activement aux décisions, nous pourrons défendre nos acquis sociaux et culturels. Restons unis pour notre avenir !

Un triple rôle:



Avant le CSE

1 COMITE TECHNIQUE NATIONAL (CTN)

144 COMITES TECHNIQUES LOCAUX (CTL)

617 CHSCT

Après le CSE

1 CSE CENTRAL (CSE-C)

32 CSE ETABLISSEMENTS (CSE-E)

122 CSSCT

**Je vote et je fais voter pour la CGT !!!**

Je me syndique

